
Suivi – 2016-2017.....	9
Évaluation de l'efficacité du CSA – 2016.....	9
Règlement intérieur du CSA – 2016-2017.....	9
CSA: liens, diffusion et communication	9
IV. RAPPORTS DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU.....	10
Le développement agricole au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage – 2016.....	10
La gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – 2017	10
Les systèmes alimentaires et nutritionnels – 2017.....	10
V. BUDGET INDICATIF.....	11
VI. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS PARALLÈLES	12
ANNEXE 1 NOTE D'ORIENTATION SUR LA SÉLECTION DES ACTIVITÉS DU CSA	13

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ:

Le Comité:

- a) se félicite du travail accompli par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel;
- b) adopte le programme de travail pluriannuel du CSA pour 2016-2017;
- c) adopte la note d'orientation révisée sur la sélection des activités du CSA (annexe 1, CFS 2015/42/12);
- d) recommande que le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel poursuive ses travaux durant l'exercice 2016-2017 en vue d'élaborer le programme 2018-2019 conformément à la note d'orientation révisée.

I. INTRODUCTION

1. Le présent document est le résultat du travail réalisé au cours de l'exercice biennal précédent par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel du CSA. Le processus qui a été lancé est conforme aux étapes convenues à la quarantième session du CSA mais il a été adapté pour tenir compte des contraintes liées au financement et aux délais.

2. Ainsi, durant la première année intersessions de l'exercice biennal 2014-2015, un dialogue multipartite a été organisé la veille de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et un débat s'est tenu pendant l'examen de la situation du CSA qui a eu lieu pendant la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En outre, une consultation électronique a été organisée pour recueillir les propositions des nombreux et divers acteurs qui interviennent dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux national, régional et mondial.

3. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné un large éventail de thèmes proposés et d'activités connexes en vue de simplifier la liste et de classer les thèmes les plus pertinents par ordre de priorité. Il s'est appuyé pour cela sur la note sur les questions critiques et/ou émergentes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition élaborée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

4. À la suite de ces travaux, le Comité a choisi, à sa quarante et unième session (octobre 2014), les thèmes des rapports du Groupe d'experts de haut niveau qui seront présentés en 2016 et 2017.

5. Au cours de la deuxième année intersessions, le Groupe de travail à composition non limitée a continué de simplifier la liste des thèmes et des activités proposés en vue de parvenir à un consensus sur ceux qui devraient être inclus dans le programme de travail pluriannuel 2016-2017. Des consultations ont eu lieu au sein des groupes consultatifs du CSA et des groupes régionaux afin qu'ils présentent leurs propres listes d'activités classées par ordre d'importance. Les résultats de cet exercice de classement ont été examinés par le Groupe de travail à composition non limitée qui a élaboré et approuvé la version finale du programme de travail pour 2016-2017.

6. Conformément à la demande présentée par le Comité à sa quarante et unième session (2014) de réviser la note d'orientation relative à la sélection et la hiérarchisation des activités du CSA adoptée en 2013 à la lumière des enseignements tirés durant l'exercice en cours, le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel a travaillé sur une version révisée du document qui sera présenté avec le programme de travail pluriannuel 2016-2017 à la quarante-deuxième session du CSA pour approbation.

7. Le présent document comprend une introduction (voir ci-avant), une description de la vision et des fonctions du CSA (section II), des informations concernant la mise en œuvre des axes de travail (section III) ainsi que les thèmes des rapports du Groupe d'experts de haut niveau prévus au cours du prochain exercice biennal (section IV). Un budget indicatif détaillé décrivant les coûts associés aux différentes activités proposées est également présenté dans la section V. **Il convient de noter que les activités citées dans le programme de travail pluriannuel ne seront réalisées que si des ressources sont mises à disposition par les parties prenantes du CSA.** Une vue d'ensemble des activités qui sont liées aux axes de travail proposés et qui seront menées en parallèle au cours de l'exercice est présentée à la section VI. La note d'orientation révisée sur la sélection des activités du CSA figure à l'annexe 1.

II. OBJECTIF GÉNÉRAL ET RÉSULTATS DU CSA

8. Conformément au document de 2009 relatif à la réforme, le CSA «constitue la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale».

9. Le CSA est assisté d'un Groupe d'experts de haut niveau, ce qui lui permet de recourir régulièrement à une expertise structurée en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et ainsi de mieux s'informer et de contribuer à créer des synergies entre les connaissances d'universitaires/scientifiques de renommée mondiale, l'expérience de terrain, les connaissances des acteurs sociaux et les applications pratiques dans différents cadres. Le Groupe utilise et fait la synthèse des travaux de recherche et des analyses déjà effectués par de nombreux institutions, organisations et instituts universitaires, notamment. Étant donné la complexité multidisciplinaire de la sécurité alimentaire, l'effort vise à améliorer la communication et la mise en commun d'informations entre les différentes parties prenantes. Les produits du Groupe d'experts de haut niveau sont également axés sur une meilleure connaissance des situations actuelles d'insécurité alimentaire et orientés vers les problèmes d'apparition récente.

10. Le Groupe apporte un appui essentiel en communiquant des informations fiables pour faciliter le débat sur les politiques. En outre, les trois organismes ayant leur siège à Rome fournissent un appui technique aux travaux du Comité.

11. Pour parvenir à cet objectif général, le CSA devrait atteindre trois résultats interdépendants: coordination à l'échelle mondiale, convergence des politiques et renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cette description des résultats est fondée sur les six rôles qui sont décrits dans le document relatif à la réforme du CSA mais elle ne remplace pas l'énoncé qui avait été approuvé par le Comité en 2009.

12. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'information et de communication du CSA visant à sensibiliser les décideurs aux recommandations du Comité, de même que la participation de celui-ci aux principales instances internationales, faciliteront également la réalisation de ces résultats.

Résultat A: Amélioration de la coordination mondiale pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition

13. Le rôle de coordination internationale du CSA consiste à offrir une plateforme pragmatique et sans exclusive pour le débat et la coordination, afin de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales, les organisations de la société civile,

les organisations du secteur privé et les autres parties prenantes concernées, en fonction du contexte et des besoins spécifiques de chaque pays.

14. Le CSA s'acquitte de cette fonction essentiellement à travers les débats en séances plénières (notamment l'examen des cadres et initiatives de sécurité alimentaire et de nutrition) et les activités intersessions à l'appui des travaux du Comité. Sont ici considérées non seulement la coordination au sein du CSA, mais également la manière dont le CSA travaille avec d'autres instances et initiatives mondiales et régionales importantes. La coordination peut également avoir pour objet de favoriser une utilisation plus efficiente des ressources et aider à déterminer là où elles sont insuffisantes.

Résultat B: Amélioration de la convergence des politiques sur des questions clés de sécurité alimentaire et de nutrition

15. Pour s'acquitter de son rôle en matière de convergence des politiques, le CSA formule des recommandations, élabore des stratégies internationales, des directives volontaires, des principes et d'autres cadres stratégiques en se fondant sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés de l'expérience, des contributions nationales et régionales, des avis d'experts, ainsi que les opinions de différentes parties prenantes. Il s'agira notamment de renforcer l'intégration et la cohérence à l'échelle horizontale (entre pays, organisations, parties prenantes, etc.) et verticale (de l'échelle locale à l'échelle mondiale et inversement).

Résultat C: Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

16. Il est essentiel que le travail du CSA soit fondé sur la réalité du terrain et que le Comité s'efforce de préserver et d'entretenir des liens avec tous les acteurs concernés aux niveaux régional, sous-régional et local, afin d'assurer entre les sessions des échanges permanents et réciproques d'informations, de pratiques optimales, et d'enseignements tirés de l'expérience, entre toutes les parties prenantes.

17. Il s'agit d'un élément important qui peut faire progresser le CSA dans son rôle de comité mondial multipartite qui consiste à prêter un appui/des avis, à la demande d'un pays ou d'une région, sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de plans visant à éliminer la faim et à concrétiser la sécurité alimentaire et la nutrition, conformément aux principes de participation, de transparence et de redevabilité.

III. AXES DE TRAVAIL DU CSA

18. Le cadre de référence décrivant la portée, les résultats attendus et les activités des différents axes de travail thématiques décrits dans le présent programme de travail pluriannuel sera élaboré par le Secrétariat en vue d'être examiné et convenu au niveau du Bureau et du Groupe consultatif. Comme indiqué par le Bureau et le Groupe consultatif et décidé par le Bureau, la composition des équipes spéciales techniques qui viendront à l'appui des différents axes de travail sera définie par le Bureau après concertation avec le Groupe consultatif.

Rôle et contribution du CSA à la nutrition – 2016-2017

19. Le Déclaration de Rome sur la nutrition, adoptée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue en novembre 2014, indique que «*la malnutrition sous toutes ses formes – dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité – non seulement nuit à la santé et au bien-être des populations [...] mais constitue également un lourd fardeau, sous la forme de conséquences socioéconomiques négatives pour l'individu, la famille, la communauté et l'État.*» La déclaration reconnaît également le caractère complexe et multidimensionnel des causes et des facteurs qui sont responsables de la malnutrition. En outre, la note du Groupe d'experts de haut niveau sur les

questions cruciales et/ou émergentes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition souligne que les effets de la croissance économique, de l'urbanisation et des fluctuations des prix relatifs des aliments influent également sur les changements des régimes et des systèmes alimentaires et entraînent une accélération de la transition nutritionnelle.

20. À la suite de la quarante-deuxième session du CSA, qui se tiendra en octobre 2015, une équipe spéciale qui comprendra, entre autres, des représentants des organismes ayant leur siège à Rome et des organismes et organes du système des Nations Unies sera invitée à recenser, avec l'appui du Secrétariat du CSA, les possibilités découlant de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action adopté à la Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), en tenant compte des objectifs de développement durable concernés, et ce en vue de renforcer la participation du CSA. L'équipe sera également invitée à présenter une proposition concernant les domaines dans lesquels le CSA pourrait jouer un rôle majeur dans le cadre de son mandat, notamment sur des questions ayant trait à la convergence et à la coordination des politiques au niveau mondial. L'équipe spéciale devrait achever son travail d'ici à la fin de 2015.

21. Ses travaux seront examinés par le **Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition** qui sera créé afin d'élaborer une proposition concernant les axes de travail du CSA dans ce domaine. La proposition sera examinée par le Bureau, en concertation avec le groupe consultatif, et présentée pour approbation à la quarante-troisième session du CSA en octobre 2016. Elle devrait exposer une vision claire du rôle du CSA en matière de nutrition et présenter un plan de travail visant des résultats concrets pour 2017 et au-delà. Le Groupe de travail à composition non limitée fera rapport aux séances plénières des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du CSA.

Action du CSA pour réaliser les objectifs en matière de développement durable – 2016-2017

22. En septembre 2015, l'Organisation des Nations Unies organisera un sommet des chefs d'État à New York dans le but d'adopter les objectifs de développement durable. Le CSA est la plateforme internationale qui permet à toutes les parties prenantes d'œuvrer dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Elle représente à ce titre une tribune exceptionnelle pour examiner les moyens et les approches à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs fixés en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de nutrition. Cette plateforme participative, complète et multipartite a permis au Comité de définir des actions stratégiques et coordonnées et de suivre des manifestations internationales importantes telles que la vingt et unième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Paris, en vue d'aider les pays à mettre en œuvre les objectifs de développement durable sur le plan national.

23. Un **groupe de travail à composition non limitée** sera créé à partir de novembre 2015 pour analyser les objectifs de développement durables qui sont liés à l'agriculture maîtrisée, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Outre ceux qui ont leur siège à Rome, les organismes et institutions invités à fournir un appui technique au groupe de travail seront choisis par le Bureau après consultation du groupe consultatif. L'objectif sera de trouver un accord sur la façon dont le CSA, en tant que comité multipartite et mondial, peut fournir une plateforme permettant de mettre en commun des informations, de faciliter l'apprentissage et de définir les enjeux et les résultats à atteindre. Le groupe de travail recensera les lacunes dans les politiques qui pourraient empêcher la concrétisation des objectifs de développement durable et étudiera les possibilités d'accélérer les progrès concernant certains thèmes spécifiques s'inscrivant dans le cadre des objectifs susmentionnés relevant du mandat du CSA.

24. Il pourrait également examiner les réalisations du CSA ainsi que les travaux antérieurs réalisés par le Comité (y compris les rapports du Groupe d'experts de haut niveau et les recommandations des tables rondes sur les politiques) qui pourraient faire progresser la concrétisation des objectifs de développement durable et intégrer la nutrition dans ses activités.

25. Ce processus pourrait également contribuer à faire mieux connaître, aux niveaux régional et national, les mécanismes multipartites inclusifs et efficaces qui pourraient accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en partageant l'information et les enseignements tirés dans le cadre de l'approche multipartite du CSA. Il serait dès lors compatible avec les rôles indicatifs prévus dans la phase 2 du Document relatif à la réforme du CSA.

26. Cette phase initiale permettra de préparer et de faciliter l'examen des futurs objectifs et des réalisations attendues de ce travail, et **ses résultats seront présentés au CSA à sa quarante-troisième session en 2016**. Le Comité prendra ensuite une décision sur les prochaines étapes du processus.

Suite donnée au Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés – 2016

27. Un Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés s'est tenu le 25 juin 2015. Les participants, venus d'horizons les plus divers, ont étudié un certain nombre de questions, d'enjeux et de moyens pour améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés, et se sont efforcés de définir la manière dont le CSA pouvait contribuer à relever ces défis et parvenir à des recommandations générales sur des domaines d'action prioritaires permettant aux petits exploitants d'accéder plus facilement aux marchés. Ils ont pu également mesurer les effets des politiques au regard des réalités vécues par les petits exploitants, qui sont désormais des acteurs du marché dans un système alimentaire mondialisé, et examiner les enseignements tirés d'exemples concrets de la façon dont les agriculteurs et les groupements agricoles ont trouvé des possibilités d'accéder aux marchés.

28. L'**équipe spéciale** qui a été chargée de préparer le Forum de haut niveau analysera les résultats de cette manifestation afin de dégager les enseignements tirés des bonnes pratiques découlant du document de base et des débats du forum lui-même, et recensera les options permettant de surmonter les obstacles et d'exploiter les opportunités identifiées en s'appuyant, le cas échéant, sur d'autres éléments et travaux de recherche. Les résultats des travaux de l'équipe spéciale alimenteront les débats du **Groupe de travail ponctuel à composition non limitée** qui auront lieu avant juillet 2016 et dureront jusqu'à deux jours si nécessaire. L'objectif de ce groupe de travail ponctuel sera d'approuver un ensemble de recommandations et de pratiques sur les politiques qui peuvent, selon des éléments probants, améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés.

29. Les recommandations et pratiques seront présentées pour approbation à la quarante-troisième session du CSA. Elles pourraient faire l'objet d'une large diffusion et servir à étayer les politiques futures, à faire le point et à partager les enseignements tirés de l'expérience.

Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – 2017

30. D'après le rapport intitulé «La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture» (SOFA) publié par la FAO en 2010-2011, malgré leur rôle crucial dans l'agriculture, les femmes «rencontrent des contraintes sexospécifiques qui réduisent leur productivité et limitent leur contribution à la production agricole, à la croissance économique et au bien-être de leur famille, de leur communauté et de leur pays». Ces contraintes créent un écart entre les sexes en termes d'accès à la terre et aux ressources essentielles. La FAO indique que si les femmes avaient le même accès que les hommes aux ressources productives, elles pourraient augmenter les rendements de leurs exploitations de 20 à 30 pour cent et donc accroître la production agricole des pays en développement de 2,5 à 4 pour cent, ce qui pourrait, en théorie, abaisser le nombre total de personnes souffrant de la faim de 12 à 17 pour cent (SOFA 2010-2011, Le rôle des femmes dans l'agriculture). Le fait de réduire l'écart entre les sexes et de résoudre les problèmes posés par l'amélioration de la nutrition des femmes peut également avoir une incidence positive sur l'état nutritionnel des enfants. En effet, lorsque les femmes ont une influence accrue sur les décisions économiques, leurs familles consacrent

davantage de revenus à la nourriture, à la santé, à l'éducation, aux vêtements pour enfants et à la nutrition infantile.

31. Un Forum du CSA aura lieu pendant, ou immédiatement avant ou après, la quarante-quatrième session du Comité en octobre 2017, afin d'examiner les problèmes qui subsistent dans le processus d'autonomisation économique des femmes et de mieux faire comprendre la façon dont ces questions évoluent dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Sur la base des recommandations formulées par les participants de la table ronde sur les politiques relatives à l'égalité des sexes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui s'est tenue lors de la trente-septième session du CSA en 2011, la discussion devrait permettre de **déterminer les lacunes qui existent dans les politiques et de recenser les bonnes pratiques** qui, si elles sont largement diffusées, peuvent servir à étayer les politiques futures, à faire le point et à partager les enseignements tirés de l'expérience.

Forum du CSA sur l'urbanisation, la transformation rurale et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition – 2016-2017

32. L'urbanisation rapide, la transformation de l'agriculture, les systèmes alimentaires et l'espace rural posent de nouveaux problèmes au développement durable, mais cette évolution crée également de nouvelles possibilités, notamment en ce qui concerne la croissance pour tous, l'élimination de la pauvreté, la viabilité économique, environnementale et sociale, le soutien des systèmes et des marchés alimentaires locaux, la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces processus interdépendants modifient la nature des problèmes qui nuisent traditionnellement à la sécurité alimentaire et à la nutrition et ont une incidence sur les inégalités de revenus, la vulnérabilité et l'exclusion. D'où la nécessité d'élaborer des politiques pour renforcer la cohérence entre l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement rural dans son ensemble et les objectifs et mesures de protection sociale.

33. Cet axe de travail, qui s'appuie sur les conclusions des précédents rapports du Groupe d'experts de haut niveau et des débats ultérieurs, vise à recenser les principaux domaines susceptibles d'être intégrés dans les politiques afin de faire face aux menaces découlant du processus d'urbanisation et de transformation rurale et d'exploiter les opportunités qui en découlent.

34. Un **Forum du SCA** aura lieu pendant, ou immédiatement avant ou après, la quarante-troisième session du Comité qui se tiendra en octobre 2016, afin de parvenir à une meilleure compréhension des enjeux et de recenser les domaines d'intervention et les rôles possibles du CSA.

35. Les **résultats et réalisations** du Forum seront examinés et analysés par des participants du CSA au sein d'un groupe de travail ponctuel à composition non limitée qui travaillera une ou deux journées selon les besoins, en vue de recenser les enjeux et les approches sur les politiques qui pourraient contribuer à surmonter les contraintes existantes. Les résultats de ce travail seront présentés **pour approbation à la quarante-quatrième session du CSA en 2017**.

Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition – 2016-2017

36. À sa quarantième session en 2013, le Comité a décidé qu'une mise à jour périodique du Cadre stratégique mondial serait effectuée pour examiner le texte intégral et ajuster sa longueur, sous réserve des ressources disponibles¹.

37. Le processus de mise à jour périodique prendrait la forme d'un examen ciblé visant à intégrer dans le texte les dernières évolutions qui se sont produites au niveau international dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier dans le chapitre 3 «*Bases et cadres généraux*». Les objectifs de développement durable ainsi que les conclusions de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) pourraient constituer les principaux éléments de la mise à jour. Ce processus vise également à effectuer une mise à jour technique mineure du chapitre 4 «*Recommandations relatives aux politiques, aux programmes et à d'autres questions*» en vue de

¹ CFS 2013/40/5 Rev.1, paragraphe 4b et rapport final du CSA, 2013/40, paragraphe 58a.

simplifier son contenu et de réduire sa longueur en se concentrant principalement sur les recommandations du CSA.

38. Le processus de mise à jour périodique permettra également de réfléchir aux différentes possibilités de diffusion qui s'offrent au CSA, notamment la création d'une ressource en ligne plus conviviale pouvant inclure des études de cas plus facilement.

39. La consultation sera menée au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial, l'objectif étant d'achever la version révisée du Cadre avant juillet 2017 et de la présenter au **Comité pour approbation à sa quarante-quatrième session plénière en octobre 2017**.

Programme de travail pluriannuel – 2016-2017

40. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel du CSA poursuivra ses travaux en 2016-2017 afin de préparer le programme de travail pluriannuel pour 2018-2019 en prenant pour base le processus révisé de sélection et de hiérarchisation des activités du CSA (voir annexe A) qui sera présenté pour adoption à la quarante-deuxième session du CSA.

Suivi – 2016-2017

41. À la suite de la quarante et unième session du CSA et à la réalisation en 2015 de l'enquête d'opinion sur l'efficacité du Comité, le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuivra ses travaux en 2016-2017. Les pays sont invités à se porter volontaires pour piloter la réalisation, dans les pays, d'évaluations approfondies de l'efficacité du CSA et en examiner les résultats avec le Groupe de travail à composition non limitée. En outre, celui-ci tiendra compte des axes de travail du CSA tels qu'ils sont décrits dans le programme de travail pluriannuel du Comité afin de mettre au point des pratiques optimales pour les futures activités de suivi.

Évaluation de l'efficacité du CSA – 2016

42. L'évaluation de l'efficacité du CSA depuis sa réforme de 2009, qui avait été demandée par le Comité à sa quarantième session dans le cadre du programme de travail pluriannuel 2014-2015, sera achevée en 2016, sous réserve des ressources disponibles.

Règlement intérieur du CSA – 2016-2017

43. Le Groupe de travail peut être reconstitué par le Bureau lorsque des questions touchant au règlement intérieur du CSA sont soulevées.

CSA: liens, diffusion et communication

44. Le Secrétariat continuera de renforcer les activités de diffusion aux niveaux régional et national, notamment en organisant des conférences régionales de la FAO, et en coopérant avec d'autres grands forums de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en recherchant, par exemple, des possibilités d'héberger des manifestations parallèles. Il devra pour cela produire des matériels dans différentes langues et présentations que les parties prenantes du CSA pourront adapter à des situations diverses. Le Secrétariat s'efforcera tout particulièrement de se concerter avec des organismes à vocation régionale pour comprendre comment les produits du Comité peuvent les aider dans leur travail. Chaque axe de travail et activité du CSA bénéficiera de l'appui d'une stratégie de sensibilisation et de communication. Il faudra également veiller en priorité au renforcement de la présence du CSA dans les médias sociaux. La portée de ces activités dépendra des ressources disponibles.

IV. RAPPORTS DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU

Le développement agricole au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage – 2016

45. À sa quarante et unième session, en octobre 2014, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de réaliser une étude sur le développement agricole au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage, qui sera présentée à la plénière en 2016. Le rapport portera sur des questions de développement agricole durable et visera à évaluer la viabilité économique, environnementale et sociale liée à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans toutes ses dimensions (disponibilité, accès, utilisation et stabilité). Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau se concentrera particulièrement sur la place de l'élevage dans les systèmes agricoles, étant donné qu'il est un des principaux moteurs du développement du secteur agricole et alimentaire ainsi qu'un facteur déterminant dans les changements économiques, sociaux et environnementaux profonds qui sont observés dans les systèmes alimentaires dans le monde entier. Le rapport passera également en revue les tendances, les facteurs déterminants et les prévisions concernant la demande future de nourriture, notamment celle d'origine animale. Il évaluera les défis, les menaces et les possibilités qui sont liés à la viabilité du développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le rapport examinera enfin les moyens de parvenir à des systèmes de culture et d'élevage maîtrisés ainsi que les solutions permettant d'assurer et de gérer la transition vers des systèmes durables, en vue de recommander des mesures appropriées aux décideurs et aux différentes parties prenantes.

La gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – 2017

46. À sa quarante et unième session, en octobre 2014, le CSA a demandé au Groupe d'experts de haut niveau de réaliser une étude sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui sera présentée à la plénière en 2017. Le but de ce rapport sera de fournir une analyse complète, fondée sur des données probantes, des relations qui existent entre les forêts et la sécurité alimentaire et la nutrition. Le document décrira les différentes contributions des forêts et de la foresterie, notamment les plantations et l'agroforesterie, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, compte tenu des spécificités des calendriers d'activités liées à la foresterie. Il présentera une analyse des enjeux et des opportunités concernant la contribution des forêts et de la foresterie à la sécurité alimentaire et à la nutrition des personnes vivant dans les forêts, en marge et en dehors de celles-ci, du niveau local au niveau mondial. Le rapport abordera pour cela des questions pertinentes relatives à l'utilisation des terres ainsi que les relations entre les forêts et l'agriculture. Il prendra en compte les menaces et les opportunités liées aux fonctions sociales, économiques et environnementales des forêts et de la foresterie, y compris la biodiversité, le rôle des forêts dans le système climatique et les effets du changement climatique. Enfin, le rapport se penchera sur les instruments, les institutions et la gouvernance en vue de recommander les mesures appropriées aux décideurs politiques et aux parties prenantes.

Les systèmes alimentaires et nutritionnels – 2017

47. De l'avis général, les activités du CSA en matière de nutrition doivent impérativement s'appuyer sur des moyens techniques solides et c'est la raison pour laquelle le Groupe d'experts de haut niveau élaborera un rapport sur les systèmes d'alimentation et de nutrition.

48. L'équipe spéciale chargée de la partie technique pour le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition est également invitée à proposer le thème central du rapport susmentionné ainsi que la façon dont il alimentera le débat sur les axes de travail du CSA en matière de nutrition. Elle devrait d'ailleurs soumettre une proposition au Groupe de travail sur la nutrition d'ici à la fin décembre 2015. Le Groupe de travail, quant à lui, présentera sa proposition au Bureau, qui transmettra la demande au Groupe d'experts de haut niveau après discussion avec le groupe consultatif. Le rapport

devrait être soumis au CSA à sa quarante-quatrième session en octobre 2017. Après cette session, le Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition transmettra une proposition au Bureau qui, en concertation avec le groupe consultatif, approuvera les travaux qui devront être réalisés à la suite des conclusions du rapport, notamment d'éventuelles réalisations du CSA qui devraient être présentées pour approbation au cours du prochain exercice biennal.

V. BUDGET INDICATIF

BUDGET POUR LA SESSION PLÉNIÈRE ET LES AXES DE TRAVAIL CONNEXES POUR 2016-2017 (*)					
	2016	2017	TOTAL DES COÛTS ESTIMATIFS	BUDGET DISPONIBLE	ÉCART
SESSION PLÉNIÈRE DU CSA ET PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL					
Personnel et appui technique de base aux principaux axes de travail	1 629 246	1 629 246	3 258 492		
Services d'interprétation pour la session plénière + 1 session d'information	154 000	154 000	308 000		
Production de documents	172 400	172 400	344 800		
Voyages des participants et du Secrétariat du CSA	60 000	47 500	107 500		
Activités liées à la présidence du CSA (soutien à la présidence et voyages)	110 175	97 675	207 850		
Communication CSA (appui)	70 000	70 000	140 000		
Dépenses générales de fonctionnement et de logistique	94 138	94 138	188 276		
			0		
Total partiel pour la plénière	2 289 959	2 264 959	4 554 918	4 132 638	
Axes de travail					
Nutrition	114 770	114 770	229 540		
Objectifs de développement durable	114 770	114 770	229 540		
Petites exploitations	81 089	0	81 089		
Égalité des sexes	41 319	111 479	152 798		
Transformation rurale	122 229	41 319	163 548		
Suivi	131 298	131 298	262 596		
Information et communication pour le CSA	152 638	152 638	305 276		
Évaluation du CSA	363 200	0	363 200		
Cadre stratégique mondial - mise à jour périodique	41 319	81 089	122 408		
Autres coûts (dépenses d'appui aux projets: 13%)	151 142	97 157	248 299		
Communication CSA (appui)					
Total partiel pour les axes de travail	1 313 774	844 520	2 158 294		
TOTAL CSA	3 603 733	3 109 479	6 713 212	4 132 638	-2 580 574
TOTAL GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU	1 012 000	1 245 000	2 257 000	686 000	-1 571 000
TOTAL MSC	800 000	800 000	1 600 000	700 000	-900 000
GRAND TOTAL 2016-2017	5 415 733	5 154 479	10 570 212	5 518 638	-5 051 574

(*) Pour de plus amples informations sur les chiffres concernant le total pour le CSA, veuillez vous adresser à CFS@fao.org; pour le total concernant le Groupe d'experts de haut niveau: HLPE@fao.org; pour le total concernant MSC: cs04cfs@gmail.com.

VI. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS PARALLÈLES

THÈME	ANNÉE 1		43 ^e SESSION DU CSA	ANNÉE 2		44 ^e SESSION DU CSA
Nutrition	Équipe spéciale	Groupe de travail à composition non limitée	Proposition présentée à la plénière pour approbation	Groupe de travail à composition non limitée	Rapport à la plénière	
Objectifs de développement durable	Groupe de travail à composition non limitée		Présentation des résultats	Suivi. Groupe de travail à composition non limitée?	À déterminer	
Petites exploitations	Suivi de l'équipe spéciale	Groupe de travail ponctuel à composition non limitée	Approbation par la plénière	-----	-----	
Transformation rurale	Processus de préparation		Forum du CSA	Groupe de travail ponctuel à composition non limitée	Approbation par la plénière	
Égalité des sexes	-----	Processus de préparation	-----	Processus de préparation	Forum du CSA	
Plan de travail pluriannuel	Plan de travail	Groupe de travail à composition non limitée	Décision du Groupe d'experts de haut niveau sur les thèmes	Groupe de travail à composition non limitée	Adoption du plan de travail pluriannuel	
Suivi	À déterminer					
Cadre stratégique mondial	Groupe de travail à composition non limitée		-----	Groupe de travail à composition non limitée	Mise à jour périodique	
Règlement intérieur	À déterminer					
Groupe d'experts de haut niveau - agriculture durable et rôle de l'élevage	Lancement	Préparation d'un cadre de lancement	Table ronde sur les politiques	-----		
Groupe d'experts de haut niveau - gestion durable des forêts au service de l'alimentation et de la nutrition	-----			Lancement	Préparation d'un cadre de décision	Table ronde sur les politiques
Groupe d'experts de haut niveau - nutrition	-----				Lancement	

ANNEXE 1

NOTE D'ORIENTATION SUR LA SÉLECTION DES ACTIVITÉS DU CSA

I. INTRODUCTION

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), «*en tant que plateforme internationale et intergouvernementale la plus ouverte*²» visant à éliminer la faim et la malnutrition et à garantir à tous les êtres humains la sécurité alimentaire et nutritionnelle, a besoin d'une vision claire de l'avenir. Il est en effet indispensable qu'il puisse identifier rapidement et efficacement les questions cruciales et émergentes relevant de son mandat afin de fournir des orientations aux nombreuses et diverses parties prenantes à son action.

La présente note d'orientation vise à fournir un processus régulier, structuré, cohérent et inclusif pour la sélection des activités du CSA qui devront être effectuées sur une base biennale. Les activités du CSA sont les suivantes:

➤ **Travaux liés au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition**

Rapports du Groupe d'experts de haut niveau. Sur la base du mandat qui lui a été confié par le CSA, le Groupe d'experts de haut niveau élabore des rapports dans le cadre d'un processus, caractérisé par l'ouverture scientifique et la participation, visant à fournir une analyse scientifique fondée sur les connaissances ainsi que des recommandations sur des questions concernant les politiques, sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les rapports du Groupe d'experts de haut niveau donnent lieu chaque année à des débats sur les politiques du CSA et peuvent également étayer, le cas échéant, d'autres axes de travail du Comité.

Notes et avis du Groupe d'experts de haut niveau. Conformément à une demande présentée par la plénière, ou le Bureau (après concertation avec le Groupe consultatif) du CSA, le Groupe d'experts de haut niveau peut fournir des notes et des conseils pour aider les membres à recenser les problèmes émergents, hiérarchiser les actions futures, mettre l'accent sur des domaines prioritaires et fournir des avis sur des sujets particuliers. On retiendra, par exemple, qu'il a fourni une note sur les questions cruciales et émergentes qui a contribué à l'élaboration du programme de travail pluriannuel 2016-2017.

➤ **Axes de travail du CSA**

La nature des travaux effectués par le CSA varie en fonction des résultats attendus des différents processus.

- a) Axes de travail thématiques. Ce type d'activité est destiné à traiter des questions spécifiques à la sécurité alimentaire et à la nutrition en vue de parvenir à une compréhension commune des enjeux, d'apprendre des bonnes pratiques, d'examiner les actions que le CSA pourrait entreprendre et de formuler des recommandations générales sur des domaines d'action prioritaires. Les axes de travail thématique pourraient prendre la forme de manifestations telles que des forums de haut niveau, des tables rondes, des groupes de travail à composition non limitée visant à traiter des sujets ou des questions spécifiques, et/ou des ateliers. Ces axes de travail peuvent précéder la décision d'engager une négociation.

² Document sur la Réforme du CSA. CSA: 2009/2 Rev.2, par. 4.

- **Résultats négociés.** Certains axes de travail thématiques du CSA peuvent déboucher sur des résultats négociés, qui sont caractérisés par un large processus de consultation et de négociation assez long (au moins deux années en général) lorsqu'il faut impérativement mettre au point des produits visant à renforcer la convergence des politiques sur des thèmes stratégiques jugés d'une grande importance pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Ils débouchent sur la création de produits majeurs (stratégies internationales, directives, principes, plans d'action ou d'autres cadres de décision) qui sont élaborés en tenant compte des meilleures pratiques, des enseignements tirés, des apports des pays et des régions, des avis d'experts d'un large éventail de parties prenantes, en vue de renforcer la coordination, la convergence des politiques et les orientations prises aux niveaux national et régional. Ce type d'activité devrait être précédé, de préférence, par un rapport d'un groupe d'experts de haut niveau, un forum de haut niveau, un cycle d'activités thématiques ou d'autres travaux préparatoires qui pourraient fournir les informations de base nécessaires, aider à déterminer s'il existe une demande mondiale pour un produit de politique négocié et préparer le terrain pour la phase initiale du processus.
- b) Activités régulières du CSA. Il s'agit ici des activités régulières du CSA qui sont liées à sa gestion courante et qui exigent une participation et une contribution de ses parties prenantes, sous la forme, par exemple, de réunions d'un groupe de travail à composition non limitée (suivi, programme de travail et priorités, etc.). Les discussions sur le règlement intérieur et les mises à jour du Cadre stratégique mondial font aussi partie des activités régulières du CSA.

Le nombre d'activités choisies pour l'exercice biennal doit prendre dûment compte des ressources humaines et financières disponibles.

Le CSA ne doit pas participer à plus d'un processus de négociation à la fois, étant donné les demandes de ressources que cela suppose. Tout retard pris dans l'achèvement d'un processus de négociation reporte automatiquement le lancement d'un nouveau cycle.

Deux rapports du Groupe d'experts de haut niveau doivent être présentés au maximum chaque année. Toute demande de rapport ou d'avis du Groupe d'experts de haut niveau doit être examinée par rapport aux ressources disponibles et à la charge de travail du CSA.

Un bon équilibre doit être trouvé entre les différentes catégories d'activité, notamment entre les rapports du Groupe d'experts de haut niveau et les axes de travail qui débouchent sur des produits négociés. Il serait judicieux de veiller à une certaine correspondance entre les programmes de travail des trois organismes ayant leur siège à Rome et les principaux axes de travail du CSA, car cela pourrait aussi aider à mobiliser des ressources financières et techniques en faveur de ces derniers.

II. CRITÈRES DE SÉLECTION

Toutes les propositions concernant les activités du CSA qui pourraient être entreprises à l'avenir ainsi que les délibérations et décisions doivent répondre aux **critères minimums** suivants:

- a) **MANDAT ET VALEUR AJOUTÉE DU CSA:** le CSA est le mieux placé pour exécuter le cycle d'activités proposé, compte tenu de son mandat et de son avantage comparatif;
- b) **CONTRIBUTION À L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU CSA:** le cycle d'activités proposé contribue, par un ou plusieurs de ses trois résultats, à la réalisation de l'objectif général du CSA;

c) **PAS DE DOUBLES EMPLOIS:** le cycle d'activités proposé n'a pas été exécuté auparavant, ou n'est pas mis en œuvre simultanément par d'autres acteurs ayant des mandats comparables. La convergence avec d'autres cadres existants est assurée et les doubles emplois sont évités.

Dès que l'on dispose d'une liste de thèmes répondant aux critères précités, ces thèmes doivent être évalués par rapport aux **critères de sélection** qualitatifs ci-après, qui aideront les parties prenantes du CSA à classer les thèmes que le Comité pourrait traiter parce qu'ils sont les plus appropriés et qu'ils ont le plus d'impact.

d) **PERTINENCE:** étant donné l'importance pour le CSA d'anticiper et d'apporter une réponse aux grands problèmes cruciaux qui concernent la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde, les thèmes choisis devront être opportuns, pertinents et faire partie des priorités de la communauté internationale.

e) **IMPACT GLOBAL:** l'impact que peut avoir au niveau mondial la résolution des problèmes spécifiques à l'activité choisie doit être pris en compte.

f) **CONNAISSANCES ET DONNÉES PROBANTES:** on dispose d'une base de données factuelles solide qui peut servir à étayer la discussion.

g) **ORGANISMES AYANT LEUR SIÈGE À ROME:** les organismes ayant leur siège à Rome sont bien placés pour fournir un appui technique au thème retenu.

d) **RESSOURCES DISPONIBLES:** on dispose de suffisamment de temps, de ressources et de connaissances préalables pour exécuter le cycle d'activités proposé. Ce critère joue un rôle fondamental dans la hiérarchisation des différentes activités et la réalisation exhaustive et globale des activités sélectionnées car il convient de gérer rigoureusement les ressources limitées du CSA et d'éviter de surcharger inutilement son programme de travail.

Il s'agit là d'un critère fondamental, qui doit être la règle à chacune des étapes du processus.

e) **CONSENSUS:** parmi les membres du CSA, il existe un consensus quant au fait qu'il convient de traiter la question dans le cadre du Comité, de sélectionner l'activité proposée et de l'inclure dans le programme de travail pluriannuel.

III. LE PROCESSUS

Le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel du CSA doit tenir compte des débats qui ont lieu, au sein et en dehors du Comité, sur des questions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition et pouvant être liées aux futurs travaux du Comité. Il a pour mandat d'examiner les divers aspects d'un thème particulier qui pourrait être traité par le CSA et d'analyser le type d'activités qui pourraient être mises en place. Le Groupe de travail doit examiner les résultats des activités réalisées précédemment par le CSA et déterminer si des activités de suivi sont nécessaires pour donner suite aux décisions prises par le Comité.

Ses travaux seront pris en compte dans le programme de travail pluriannuel de l'exercice biennal suivant qui sera présenté en séance plénière pour approbation.

ANNÉE 1 DE L'EXERCICE BIENNAL

A. Phase préparatoire

Au début de chaque exercice biennal, le Secrétariat du CSA, sous la direction du président du Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel, préparera le plan de travail de ce groupe pour l'exercice biennal. Ce plan doit être aligné sur la présente note d'orientation et mettre en évidence les différentes étapes du processus de sélection ainsi que les échéances

correspondantes. Le plan de travail sera présenté à la première réunion des membres du Groupe de travail à composition non limitée pour approbation.

B. Note du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions critiques et émergentes

Le point de départ du processus est une note que le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a élaborée sur les questions cruciales et émergentes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Selon les fonds disponibles et la charge de travail du Groupe d'experts de haut niveau, la note devrait être mise à jour au moins tous les quatre ans et publiée avant le début de la période de travail du groupe. Conformément à une des fonctions du Groupe d'experts³, la note aidera les membres à hiérarchiser les actions futures et à mettre l'accent sur un nombre limité de domaines pertinents pour les politiques. L'objectif de cette note est de fournir des orientations concrètes fondées sur les connaissances des divers acteurs, de recenser les questions critiques et émergentes qui se posent dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de consulter les institutions concernées et les dépositaires de savoirs. La finalité de la note est d'éclairer les débats qui auront lieu au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur des thèmes que le Comité pourrait traiter.

C. Phase de consultation du Groupe de travail à composition non limitée

À la suite de la présentation de la note du Groupe d'experts de haut niveau au Groupe de travail à composition non limitée, le Secrétariat du CSA et le président du Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel, en collaboration avec les unités techniques des trois organismes ayant leur siège à Rome, dresseront un bilan des résultats des sessions plénières précédentes du CSA en prêtant une attention particulière aux recommandations des tables rondes sur les politiques et aux axes de travail thématiques, afin de déterminer s'il convient de proposer des mesures de suivi, d'analyser la note du Groupe d'experts de haut niveau, de préciser comment les thèmes répondent aux critères et quels pourraient être les résultats des travaux du CSA sur les thèmes choisis, en vue de proposer un nombre limité d'options initiales et de résultats attendus afin de faciliter les débats du Groupe de travail à composition non limitée.

Un des objectifs de cet exercice initial est d'examiner les questions techniques soulevées par le Groupe d'experts de haut niveau ainsi que les résultats de travaux antérieurs du CSA afin de faciliter le débat sur le type d'activités qui permettrait au Comité de s'attaquer à ces questions, et de proposer une liste initiale, mûrement réfléchie, d'initiatives pouvant répondre aux critères de la section II afin qu'elle soit examinée par le Groupe.

Les membres du Groupe de travail à composition non limitée seront invités à répondre à ces propositions en vue de trouver un consensus politique sur ce qui mérite d'être prioritaire pour le CSA. Les membres du Groupe de travail peuvent bien entendu proposer d'autres sujets et thèmes qui présentent des arguments suffisamment probants pour être inclus dans les travaux du CSA et être appuyés par les membres. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le plan de travail pluriannuel se donnera le temps d'étudier, d'examiner et d'analyser de manière plus approfondie les différents aspects des thèmes particuliers qui doivent être abordés par le Comité.

Durant cette phase, la liste restreinte des activités proposées pourrait être consultée, le cas échéant, sur le web afin de recueillir des avis sur les propositions.

D. Sélection de thèmes des rapports du Groupe d'experts de haut niveau

Il convient de prêter une attention particulière à la sélection des rapports du Groupe d'experts de haut niveau afin de bien évaluer le délai nécessaire pour les préparer, notamment en choisissant les équipes de projet. Afin de disposer du temps nécessaire pour choisir les équipes et préparer les rapports, le Groupe de travail à composition non limitée est invité, à la fin de la première année de l'exercice biennal, à trouver un consensus sur les thèmes des rapports du Groupe d'experts de haut niveau, pour

³ Document relatif à la réforme du CSA, CFS:2009/2 Rev.2, par. 37 iii).

chacune des deux années de l'exercice suivant. Les thèmes pourront être choisis en s'appuyant sur les résultats des travaux préparatoires décrits à l'étape C du processus. La proposition sera ensuite présentée pour approbation à la session plénière du CSA qui se tient à la fin de la première année de l'exercice biennal.

Il peut arriver que des demandes pressantes visant à traiter des questions cruciales émergentes soient présentées après la décision prise en séance plénière. Dans ce cas, le Groupe de travail peut proposer à la prochaine séance plénière qu'un nouveau rapport (ou un autre avis) du Groupe d'experts de haut niveau soit présenté, sous réserve que des ressources soient disponibles.

ANNÉE 2 DE L'EXERCICE BIENNAL

E. Le processus de sélection et de classement

Le président du Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail pluriannuel, avec l'appui du Secrétariat du CSA, est chargé de diffuser aux groupes régionaux ainsi qu'aux groupes qui participent au Groupe consultatif, par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs au CSA, une liste des contributions recueillies dans le cadre des discussions du Groupe de travail à composition non limitée, en s'appuyant sur la note du Groupe d'experts de haut niveau et les analyses des organismes ayant leur siège à Rome. Cette liste comprend les thèmes et activités connexes qui ont bénéficié d'un soutien maximum au cours de la phase de consultation, des arguments motivant leur sélection ainsi que des informations générales étayées. Les participants seront invités à mener, si nécessaire, un processus de consultation au sein de leurs groupes en vue de présenter, sur la base de la liste existante, une liste de travaux que le CSA pourrait entreprendre à l'avenir, classés par ordre de priorité. Le but de cet exercice est de faciliter le processus de recherche d'un consensus en recensant les thèmes qui font l'objet de la plus grande convergence parmi les membres du Groupe de travail à composition non limitée. À la suite de la présentation des différentes propositions, le président du Groupe de travail à composition non limitée orientera les débats au sein du groupe afin de trouver un consensus sur la liste des activités à inclure dans le programme de travail pluriannuel de l'exercice biennal suivant, qui sera présenté en séance plénière pour approbation.

F. Incidences en termes de ressources

Dès que la liste des activités est approuvée au sein du Groupe de travail à composition non limitée, le Secrétariat du CSA et le président de ce groupe présenteront un budget indicatif associé au projet de programme de travail pluriannuel. Les membres du Groupe de travail pourraient hiérarchiser les différentes activités proposées afin de résoudre les problèmes qui pourraient découler de l'existence de contraintes budgétaires et empêcher de mener à bien toutes les activités prévues dans le programme de travail pluriannuel. Ce processus d'établissement des priorités devrait être entrepris sur la base des critères de sélection présentés à la section II du présent document.

G. Décision finale

La décision finale est prise par la plénière du CSA, qui sera invitée à approuver le programme de travail pluriannuel préparé par le Groupe de travail à composition non limitée lors de la session de clôture de l'exercice biennal. Enfin, les parties prenantes du CSA doivent tenir compte du fait que les cycles d'activité du CSA ne s'achèvent pas obligatoirement durant l'exercice biennal en raison de la nature des questions traitées et des délais impartis, et que cette situation peut avoir des conséquences sur les ressources disponibles pour les plans de travail pluriannuels futurs, compte tenu notamment des orientations qui ont été fournies sur la limitation du nombre de cycles d'activité que le CSA peut réaliser simultanément.